

# CONTRAT D'ADHÉSION jvmalin Document à conserver

## Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par SNCF

La délivrance de la carte jvmalin par les partenaires adhérents, ainsi que son utilisation par les clients, sont expressément régies par les clauses et conditions ci-après :

### Article I - Objet

Les présentes conditions générales définissent sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation d'une carte électronique, désignée sous l'appellation « Carte jvmalin », comme support de titres de transports collectifs en région Centre-Val de Loire.

La carte jvmalin est utilisable sur les réseaux des transporteurs partenaires, ci-après désignés « partenaires jvmalin ».

La liste actualisée de l'ensemble des partenaires jvmalin, des points de vente, des tarifs disponibles ainsi que l'intégralité des conditions d'utilisation sont consultables dans les agences, guichets et site Internet des réseaux partenaires jvmalin et sur le site Internet jvmalin ([www.jvmalin.fr](http://www.jvmalin.fr)).

Les partenaires jvmalin se réservent le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site Internet jvmalin.

### Article II - Principes généraux

Les partenaires jvmalin émettent des cartes jvmalin qui sont acceptées sur le périmètre géographique et tarifaire décrit sur le site Internet jvmalin.

Les cartes jvmalin sont rechargeables. Elles hébergent sur un support unique les éventuels droits tarifaires de leur titulaire ; des titres de transport monomodaux propres à chaque réseau partenaire ainsi que des titres intermodaux ou multimodaux communs aux différents réseaux.

### Article III - La carte jvmalin

La carte jvmalin comporte :

- une face commune à tous les partenaires jvmalin portant le logo jvmalin, traduisant ainsi son interopérabilité,
- une face avec notamment les informations nominatives pour le cas des cartes personnalisées : nom, prénom et photographie récente du titulaire de la carte.

La carte jvmalin se décline en deux formules :

- nominative : elle est strictement personnelle et est graphiquement personnalisée. Elle est associée à un fichier contenant les données du client et permet tout type de service-après-vente ;
- déclarative : elle est strictement personnelle et est graphiquement personnalisée. Le titulaire de la carte n'est pas inscrit dans un fichier client. Le service après-vente est possible sous certaines conditions ;

### Article IV - Le titulaire de la carte jvmalin

La carte jvmalin, objet des présentes conditions générales, est strictement personnelle et son titulaire ne peut être qu'une personne physique ou morale.

### Article V - Souscription

L'achat d'une carte jvmalin est subordonné à la fourniture des renseignements demandés et à la perception du montant pour sa création. Le client doit fournir pour les cartes personnalisées :

- un formulaire de demande de carte jvmalin dûment rempli et signé. Pour les mineurs non émancipés, la demande de carte doit être signée par le ou les parents ou administrateurs légaux,
- une pièce d'identité officielle du titulaire et du signataire,
- une photo d'identité couleur récente du titulaire (avec inscription des nom et prénom au verso), répondant aux conditions des documents officiels d'identité. Une photographie numérique pourra être directement établie dans certains points de création des cartes jvmalin équipés (voir sur les sites internet des partenaires jvmalin ou sur le site internet jvmalin).
- un certificat d'émancipation pour les mineurs émancipés, pour toute carte nominative et déclarative
- les pièces justificatives utiles pour les éventuels droits à disposer de titres spécifiques. (Voir sur les sites partenaires jvmalin ou sur le site internet jvmalin).

### Article VI - Délivrance de la carte jvmalin

Les modalités de délivrance de la carte jvmalin par les différents partenaires jvmalin ainsi que les tarifs des opérations sont définis par chaque réseau partenaire jvmalin.

### Article VII - Conditions de détention de la carte jvmalin

La carte jvmalin reste la propriété du partenaire jvmalin qui l'a émise. Celui-ci se réserve le droit de retirer ou de changer la carte, quel que soit le motif.

Le titulaire de la carte jvmalin est responsable de son utilisation et de sa conservation. Il est propriétaire des droits et titres acquis. Tout usage abusif et frauduleux de la carte imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article XV.

La carte dispose d'une antenne et d'une puce dont le bon fonctionnement dépend de quelques précautions d'utilisation de base que le titulaire s'engage à respecter. Il doit notamment ne pas soumettre sa carte à des torsions, pliages, découpages, à des hautes ou basses températures, à des effets électroniques ou électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié à son bon fonctionnement.

### Article VIII - Chargement et rechargement des droits et titres de transport sur la carte

Les modalités de chargement et rechargement des droits et titres de transport sur la carte sont reprises sur le site Internet jvmalin et ceux des réseaux partenaires.

Le titulaire pourra être informé de tout ou partie du contenu de sa carte, soit directement lors de l'achat de ses titres, soit par l'intermédiaire des agents des réseaux concernés.

La tarification des titres de transport proposés au chargement sur la carte jvmalin est définie par chaque réseau partenaire. Les réseaux partenaires peuvent restreindre la liste des titres que le client peut charger ou recharger dans sa carte jvmalin, selon le type de carte utilisé (nominative ou déclarative).

### Article IX - Conditions d'utilisation sur les réseaux partenaires jvmalin

Pour être en règle, la validation sur des bornes spécifiques est à effectuer pour chaque voyage, selon les modalités définies par chacun des réseaux partenaires.

Conformément à la réglementation en vigueur, les voyageurs doivent être munis d'un titre de transport en cours de validité sur le réseau emprunté (carte jvmalin chargée au minimum avec un titre de transport). La carte vide, seule, non chargée d'un titre ou d'un forfait n'est pas un titre de transport.

Sur les réseaux concernés, l'utilisation des titres de transports hébergés sur la carte jvmalin est soumise aux conditions de droits et d'obligations définies par le réseau. En cas d'oubli de la carte jvmalin ou de non validation, le client est considéré en situation irrégulière et voit sa situation régularisée selon les modalités en vigueur.

En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte personnalisée jvmalin, il peut être demandé un justificatif d'identité. Si la carte jvmalin ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement et il pourrait être procédé à la résiliation du contrat dans les conditions de l'article XV.

### Article X - Remplacement d'une carte jvmalin

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une carte jvmalin doit être signalé par son titulaire dès survenance des faits.

Le remplacement d'une carte perdue, volée, détériorée ou pour convenance personnelle est soumis à des tarifs consultables dans les agences et guichets identifiés jvmalin, sur le site Internet jvmalin et sur les sites internet des partenaires jvmalin. Il peut être demandé auprès de l'un des partenaires émetteurs jvmalin. Le montant pour le remplacement de la carte jvmalin est perçu au moment du dépôt du formulaire de demande de carte jvmalin.

En l'absence de carte jvmalin, il appartient au client de se munir d'un titre de transport traditionnel payant qui pourra, selon le cas et sous certaines conditions, lui être remboursé dès réception de sa nouvelle carte jvmalin.

### Article XI - Remboursement

Une carte jvmalin n'est pas remboursable. Les modalités de remboursement des titres de transport chargés sur une carte jvmalin sont propres à chaque partenaire jvmalin.

### Article XII - Protection des données personnelles

SNCF Voyageurs (société anonyme à capitaux publics domiciliée 9 rue Jean-Philippe Rameau 93200 Saint-Denis) met en œuvre, en qualité de responsable de traitement, un traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture des services objet des présentes conditions générales.

Les traitements répondent aux finalités suivantes :

- La confection de la carte billettique jvmalin ainsi que le service après-vente lié à la carte, y compris le contrôle et le traitement des réclamations éventuelles. La base légale de ce traitement est l'exécution du contrat.
- L'envoi d'informations voyageurs et commerciales par SNCF. La base légale de ce traitement est le recueil de consentement.

Les données collectées sont communiquées aux services de SNCF Voyageurs habilités à en connaître les finalités précitées, à son sous-traitant en charge du service après-vente et des réclamations. Lors de vos trajets sur les réseaux de transports partenaires jvmalin, vos données seront transmises au(x) réseau(x) partenaire(s) utilisé(s),

aux fins du service après-vente et de communication commerciale auprès de vous sur les services de ce(s) réseau(x).

Les données sont conservées par SNCF Voyageurs pendant 3 ans maximum après échéance du contrat.

Conformément à la réglementation applicable, notamment la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement (UE) « RGPD » n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous avez la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement de vos données, et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de vos données personnelles en cas de décès.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [donnees-personnelles-ter@sncf.fr](mailto:donnees-personnelles-ter@sncf.fr).

Pour toute demande relative au traitement de vos données par les partenaires jvmalin, s'adresser à chaque réseau partenaire jvmalin que vous avez utilisé. Pour plus de détail sur votre la carte jvmalin et les réseaux partenaires : [www.jvmalin.fr](http://www.jvmalin.fr).

### Article XIII - Réclamations

Le titulaire d'une carte jvmalin émise par un partenaire jvmalin peut formuler toute réclamation concernant les présentes conditions d'utilisation de la carte, en écrivant au réseau partenaire ayant délivré la carte.

Le titulaire d'une carte jvmalin est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, s'il n'est pas satisfait de la suite donnée à sa réclamation préalable. Il peut obtenir, auprès de chaque réseau partenaire, les coordonnées du médiateur dont il relève.

### Article XIV - Durée de validité de la carte jvmalin

La carte jvmalin est valable pour une durée de 8 ans à compter de sa date d'émission.

A l'issue de cette durée, le titulaire de la carte est invité à demander le renouvellement de sa carte auprès d'un réseau partenaire.

### Article XV - Résiliation du contrat ou Retrait de la carte jvmalin à l'initiative du partenaire jvmalin

Tout partenaire jvmalin se réserve le droit de résilier, retirer, la carte jvmalin, sans aucune indemnité ni remboursement, pour les motifs suivants :

- fraude établie dans la constitution du dossier de demande de carte jvmalin,
- fraude établie dans l'utilisation d'une carte jvmalin.

Les titres hébergés ne seront dès lors plus utilisables et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement. Le titulaire de la carte devra alors déferer à toute injonction qui lui sera faite par le partenaire jvmalin, sous quelque forme que ce soit, de restituer la carte.

Toute personne continuant d'utiliser indûment une carte résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.

### Article XVI - Restitution d'une carte par le titulaire

Le client peut restituer sa carte jvmalin auprès de l'un des partenaires émetteurs jvmalin, à tout moment et sans fournir de justification, La restitution de la carte jvmalin ne donne lieu à aucun remboursement. Les titres hébergés peuvent être remboursés dans les conditions propres à chaque partenaire jvmalin. Le titulaire reste, le cas échéant, redevable des sommes impayées.

### Article XVII - Preuve

Les enregistrements des données liées à la carte jvmalin ou leurs reproductions sur support informatique constituent la preuve des opérations réalisées.